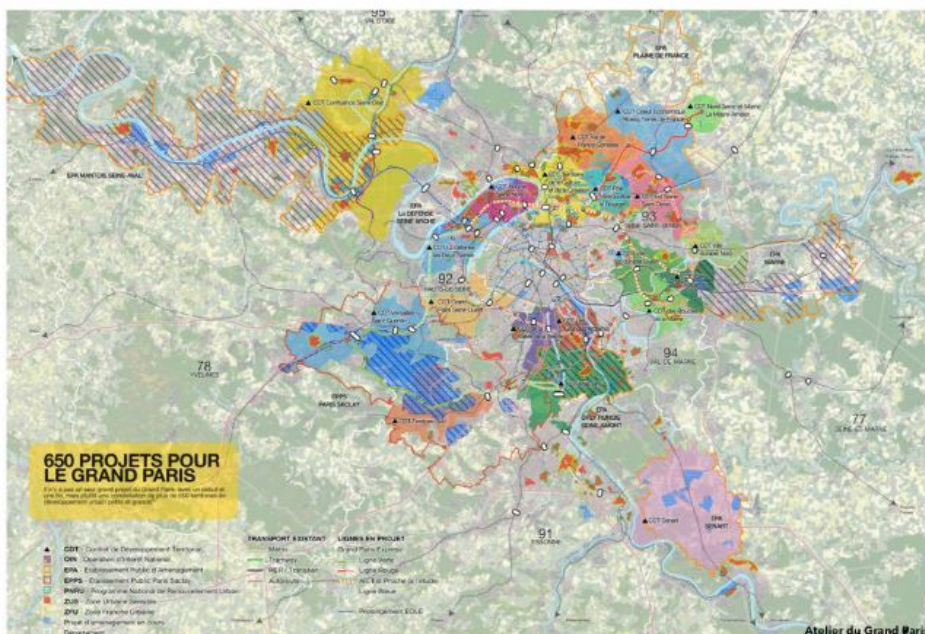


Le Grand Paris de l'aménagement

[Imprimer](#)



L'**aménagement du territoire** en France consiste en un ensemble d'actions menées par l'État, les collectivités territoriales et certains établissements publics afin de favoriser le développement des régions du territoire national.

Les deux objectifs principaux d'aménagement du territoire est de de corriger ou réduire les inégalités entre les territoires et l'accompagnement du développement économique des territoires,

En Ile de France, l'aménagement du territoire se caractérise par un grand projet, le Grand Paris. **Le projet du Grand Paris est un projet de développement durable de la région Ile-de-France.** L'idée est de **créer une ville durable, soucieuse de l'environnement** et répondant aux objectifs de transition écologique.

Le Grand Paris c'est :

- un grand réseau métropolitain de 200 km, le Grand Paris Express, qui permettra de se rendre d'un point à l'autre de l'Île-de-France sans passer par Paris, mais aussi de rejoindre plus rapidement le cœur de la capitale depuis sa périphérie.
- 70.000 logements neufs par an secteur privé et social confondu pour faire face à la crise de l'habitat
- Un pôle d'excellence universitaire sur le plateau de Saclay

Le projet du Grand Paris est un projet global qui mobilise et rassemble de très nombreux acteurs institutionnels, socio-économiques, des transports, de l'énergie et du BTP

Les PME ne sont pas oubliés, car ils se verront confiés 20% des marchés sur le Grand Paris Express en direct ou en sous-traitance.

Le projet du Grand Paris est évalué à 100 milliards d'investissement sur les 10 prochaines années.

» [Inscrivez-vous à l'espace "aménagement"](#) de CCI Business pour vous tenir informé des prochaines actualités et opportunités d'affaires liées au Grand Paris.